



Traumatismes liés au stress opérationnel : aide et services

Avez-vous développé des symptômes de traumatisme lié au stress opérationnel (TSO) consécutifs à votre service, que ce soit des symptômes de dépression, d'anxiété ou de stress post-traumatique? Si c'est le cas, Anciens Combattants Canada (ACC) peut vous aider, vous et votre famille. Voici les services que vous offre ACC :

Aide dans les bases militaires

Entrevue de transition

Si vous êtes un membre de la Force régulière en voie d'être libéré ou un membre de la Réserve en voie d'être libéré pour raison médicale, vous aurez une entrevue de transition avec un conseiller de secteur d'Anciens Combattants Canada qui :

- vous expliquera l'éventail complet des services, des avantages et des programmes qu'ACC a à vous offrir;
- vous aidera à élaborer un plan pour organiser votre transition de la vie militaire à la vie civile;
- vous fournira de l'information sur les soins de santé;
- vous fournira des numéros de téléphone importants que ce soit d'ACC, d'un gouvernement provincial ou municipal, ou de fournisseurs de services de votre localité avec qui vous pourrez communiquer pour obtenir de l'aide avant et après votre libération.

Aide par téléphone et aiguillage à des services locaux

Service d'aide d'ACC

Grâce au Service d'aide d'ACC, vous pouvez obtenir des services de consultation professionnelle pour une durée temporaire, que ce soit pour vous ou pour les vôtres. Si votre besoin d'aide est urgent, ACC peut aussi organiser un rendez-vous avec un professionnel de votre localité. Vous pouvez appeler à toute heure du jour, il suffit de composer sans frais le **1 800 268-7708**.

Soutien par les pairs

Soutien social aux victimes de traumatismes liés au stress opérationnel (SSVSO)

Il s'agit d'un réseau d'entraide par les pairs que le ministère de la Défense nationale, appuyé par ACC, offre aux militaires et aux vétérans des Forces canadiennes aux prises avec un traumatisme lié au stress opérationnel consécutif à leur service militaire. Les familles de ces derniers peuvent aussi y avoir recours. Il y a un coordonnateur du soutien par les pairs et d'aide aux familles dans la plupart des bureaux d'ACC au pays. Pour obtenir de l'aide confidentielle de vos pairs, composez le **1 800 883-6094** ou consultez le site Web : www.ossis.ca

Soutien pastoral

Programme de service de pastorale

Le Programme de service de pastorale est un programme d'aide spirituelle et pastorale offert aux militaires et aux vétérans des Forces canadiennes, de même qu'aux membres de leur famille, qui veulent rencontrer un membre du clergé. Pour obtenir de plus amples renseignements, composez sans frais le **1 800 883-6094**.

Aide personnalisée d'un professionnel de la santé

Anciens Combattants Canada a établi un réseau de cliniques de traitement des TSO pour aider les vétérans et les militaires des Forces canadiennes, ainsi que certains membres de la GRC, à se remettre d'un traumatisme lié au stress opérationnel. Les familles de ces derniers peuvent également y avoir recours.

Ces cliniques comptent des équipes de professionnels du domaine de la santé mentale, notamment des psychiatres, des psychologues, des infirmières et des travailleurs sociaux cliniques qui offrent des services d'évaluation, de traitement, de prévention et d'aide.

Pour avoir droit à ces services, vous devez d'abord obtenir une ordonnance d'un médecin d'ACC, d'une base militaire ou de la GRC. Voici à qui vous adresser :

- Si vous êtes un vétéran des FC ou un membre de la famille, communiquez avec ACC en composant sans frais le **1 866 522-2022**.

- Si vous êtes toujours dans les Forces, prenez rendez-vous avec le médecin de votre base.
- Si vous êtes membre de la GRC, parlez à un médecin de la GRC.

ACC compte également des professionnels de la santé autorisés à vous offrir des services dans votre communauté.

La nouvelle Charte des anciens combattants

Le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes*. Communément appelée la nouvelle Charte des anciens combattants, cette loi représente la réforme la plus exhaustive des avantages accordés aux anciens combattants depuis plus d'un demi-siècle et elle prévoit un ensemble de programmes et de services axés sur le mieux-être, dont les suivants :

Gestion de cas : Le conseiller de secteur d'ACC déterminera avec vous et avec votre famille quels sont les besoins de chacun. Il vous indiquera comment obtenir les services et à accéder aux programmes pour y répondre et il verra à coordonner le tout afin de s'assurer qu'ils améliorent votre qualité de vie.

Réadaptation : Il s'agit d'un programme comptant divers services pour vous aider à vous adapter à la vie civile, notamment les services suivants :

- **réadaptation médicale :** pour vous aider à stabiliser votre santé et à faire face à votre TSO ou à tout autre problème de santé;
- **réadaptation psycho-sociale :** pour vous aider, vous et votre famille, à vivre avec un TSO ou avec tout autre problème de santé;
- **réadaptation professionnelle :** pour vous aider à développer les compétences nécessaires pour vous trouver un emploi au civil.

Avantages financiers :

- Vous pourriez recevoir de l'aide financière mensuelle durant votre réadaptation.
- Si vous avez terminé votre programme de réadaptation et êtes en mesure de travailler,

mais ne réussissez pas à trouver un emploi, vous pourriez avoir droit à du soutien du revenu mensuel, pour autant que vous répondiez aux critères d'admissibilité;

- S'il est impossible pour vous de travailler, même après avoir suivi un programme de réadaptation, ACC pourrait vous verser de l'aide financière mensuelle jusqu'à l'âge de 65 ans.
- Si vous êtes un vétéran des FC atteint d'une déficience grave, ACC pourrait vous verser une allocation pour déficience permanente.
- ACC pourrait également vous verser une prestation de retraite supplémentaire en guise de compensation pour n'avoir pu contribuer à un régime de retraite.

Soins de santé : ACC offre aux vétérans admissibles et à leur famille une assurance-santé collective.

Indemnité d'invalidité : ACC pourrait aussi vous verser une indemnité d'invalidité forfaitaire si votre invalidité est liée au service militaire et a été diagnostiquée par un professionnel de la santé compétent.

Grâce à la nouvelle Charte des anciens combattants, vous pourrez obtenir des services pour traiter un TSO même si vous ne recevez pas de pension d'invalidité. Ce sera donc plus facile et plus rapide ainsi.

Autre chose?

Pour en savoir davantage sur les services et les avantages qu'ACC vous offre, composez sans frais le **1 866 522-2022**. Vous pouvez aussi consulter le site web d'ACC à www.vac-acc.gc.ca ou encore nous envoyer un courriel à information@vac-acc.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Anciens Combattants, 2006.

N° de catalogue : V32-170/2006

ISBN : 0-662-69641-7

Imprimé au Canada

LA NOUVELLE CHARTE DES
**ANCIENS
COMBATTANTS**
À l'intention des anciens combattants des FC et de leurs familles



Traumatismes liés au stress opérationnel

Aide et services

Canada